

**Délibération n° 2016-51 CTRL en date du 22 juin 2016
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des radiations au sein du groupe cible de l'Agence française de lutte contre le
dopage**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et de sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du Directeur du Département des contrôles,

Considérant, qu'il importe de procéder à la radiation du groupe cible de sportifs dont le maintien dans ce dernier n'est plus justifié en raison de l'arrêt de leur carrière sportive ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont radiés du groupe cible de l'Agence les sportifs dont les noms figurent en annexe à la présente délibération.

Article 2 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 3 – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 22 juin 2016.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage

Bruno GENEVOIS

signé

**Annexe à la délibération n° 2016-51 CTRL
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 22 juin 2016 :
radiations de sportifs du groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Aviron	M.	Cédric	BERREST
Aviron	M.	Benoît	BRUNET
Aviron	Mme	Eleonore	DUBUIS
Aviron	M.	Edouard	JONVILLE
Aviron	Mme	Lise	JOUBERT
Aviron	M.	Guillaume	LEMIRE
Aviron	Mme	Chloé	POUMAILLOUX
Badminton	M.	Baptiste	CAREME

TOTAL**8**